



Nous plantons pour les générations futures



# ASSOCIATION FORESTIERE Sylviculteurs du Centre Haut-Rhin Montagne, vignoble et plaine

112 Col du BOENLESGRAB – 68610 LAUTENBACH/WASSERBOURG  
Tél. 03 89 71 08 60 ou 06 84 89 68 28 mail : groff.remy@gmail.com



## Bulletin d'adhésion 2019

Je soussigné(e) : Mme – M. ....  
Adresse : ..... Code Postal : ..... Commune : .....  
Téléphone : ..... Portable : ..... Courriel : ..... @.....

### 1. Demande l'adhésion :

- A l'Association Forestière des Sylviculteurs du Centre Haut-Rhin. Cette adhésion permet également d'être membre de la Fédération régionale des associations forestières : Forestiers d'ALSACE.
- Au Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace qui me fera bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe (GROUPAMA ALSACE).

### 2. Déclare pour l'année 2019, les surfaces de parcelles boisées ci-après :

Commune	Lieu dit	N° section	N° de parcelle	Surface

IMPORTANT : Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA demande impérativement :

- Le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier...)
- La surface boisée totale pour chaque commune, faute de quoi la couverture du risque n'est pas possible

### 3. Paye ma cotisation pour la période de 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 en fonction de la tranche de surface ci-dessous :

Tranche de surface	Cotisation Association	Assurance Responsabilité Civile et cotisation Syndicale	Cotisation totale
<b>pas de forêts</b>	<b>10,00 €</b>	<b>Cotisant Sympathisant</b>	<b>10,00 €</b>
<b>De 0 à 4.99 ha</b>	<b>17,00 € <sup>(1)</sup></b>	<b>/</b>	<b>17,00 €</b>
<b>de 5 à 9.99 ha</b>	<b>26,00 € <sup>(2)</sup></b>	<b>/</b>	<b>26,00 €</b>
<b>de 10 à 24.99 ha</b>	<b>21,00 € <sup>(3)</sup></b>	<b>1,72 € x ..... ha = ..... € <sup>(4)</sup></b>	<b>(3) + (4)</b>
<b>de 25 à 99.99 ha</b>	<b>36,00 € <sup>(3)</sup></b>	<b>1,72 € x ..... ha = ..... € <sup>(4)</sup></b>	<b>(3) + (4)</b>
<b>Plus de 100 ha</b>	<b>46,00 € <sup>(3)</sup></b>	<b>1,72 € x ..... ha = ..... € <sup>(4)</sup></b>	<b>(3) + (4)</b>

<sup>(1)</sup> dont 8,50 € pour l'Association, 6,50 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Propriétaires Forestiers d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace.  
<sup>(2)</sup> dont 16,00 € pour l'Association, 8,00 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Propriétaires Forestiers d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace.  
<sup>(3)</sup> + <sup>(4)</sup> dont 2 € pour Forestiers d'Alsace et Assurance Responsabilité Civile : 0,19 €/Ha pour le propriétaire exploitant et cotisation pour le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace de 1,53 € par hectare. Cette adhésion par le biais de l'association est exonérée des frais fixes de 7 €.

Montant du paiement : ..... euros par  
 Chèque bancaire à l'ordre de « ASSOCIATION FORESTIERE des SYLVICULTEURS DU CENTRE HAUT-RHIN »  
 Virement bancaire : (IBAN FR76 1027 8033 0200 0200 4080 145) (BIC CMCIFR2A)  
 Espèces

Fait à ..... le .... / ..... /2019 **Signature :**